



LEMBACH - MATTSTALL

Wàs gïbt's nejes ? Quoi de neuf ?

- Octobre 2017 -



Le mot du Maire



Chers concitoyens,

Lembach aujourd'hui, c'est le quotidien qui a repris ses droits avec des rues moins animées que lors de la saison touristique.

C'est la rentrée des 47 enfants de la section maternelle et les 88 de l'école élémentaire. Les garçons et leurs enseignant(e)s ont été ravis de découvrir des toilettes toutes neuves.

C'est la reprise des activités de sport, de loisirs et ... du travail dont le code vient d'être réformé par le gouvernement. Cette réforme déçoit les uns, fait naître des espoirs chez les autres.

C'est l'installation d'un nouveau dentiste, **Pierre Gilch** auquel nous souhaitons la plus cordiale des bienvenues comme nous souhaitons la plus reposante des retraites à son prédécesseur **Richard Gerst**.

Lembach demain, c'est la démarche entreprise voilà quelques mois par les forces vives de notre commune qui se sont regroupées en une nouvelle association du même nom. Félicitations à eux et à leur président **Christian Trautmann**. Son but n'est pas de remplir la caisse mais d'aider la commune à relever le défi des années à venir. Sa première action a été le **Kirwemändää**, la seconde sera l'animation autour de Noël. Il s'agit en effet de lancer une nouvelle dynamique pour permettre à notre village d'affronter les mutations qui se sont amorcées il y a quelques années déjà. Il s'agit de valoriser nos atouts,

nombreux et de vaincre nos faiblesses dont l'évidence ne doit plus échapper à personne.

La centralisation administrative liée à la révolution technologique et à la nécessaire maîtrise des dépenses publiques, l'évolution des comportements individuels et collectifs, la fragilité du tissu économique du nord de notre région nous obligent à nous serrer les coudes. Face à ce constat ce nouvel engagement qui devrait, oui, qui doit mobiliser toutes celles et ceux qui tiennent à ce que notre bourg-centre survive vient en appui de la volonté municipale de ne pas céder au défaitisme.

La communauté des communes elle aussi est touchée par ces mutations. Pour ne pas perdre encore plus de moyens financiers lui venant de Paris, elle a décidé en ce début de mois de septembre d'accroître son champ de compétences en y ajoutant celle de l'eau. Il lui faudra pour ce faire une majorité d'accords de ses 24 communes. Mais rassurez-vous, le service rendu devra être le même, car l'eau ne se mérite pas, elle est un dû. Les populations antillaises durement frappées par l'ouragan **Irma** en savent quelque chose. À ce propos si nous sommes épargnés par des accidents climatiques de cette envergure, ce serait suicidaire pour nous de ne pas continuer à nous engager dans la maîtrise de l'énergie, de la réduction de nos déchets notamment ménagers, du développement durable. Le remplacement de notre véhicule utilitaire diesel par un véhicule électrique est un signe de cet engagement. Quant à notre micro-crèche en gestation elle sera l'émanation de la volonté communale et intercommunale d'œuvrer pour que notre territoire mérite pleinement le label de « **territoire à énergie positive pour la croissance verte** ».

Charles Schlosser

Mattstall

Notre travail à nous tous, a séduit le Jury Régional du fleurissement. Leur avis, favorable, nous permettra d'accueillir le jury national, pour l'obtention d'une 4ème fleur en 2018. Notre plus belle récompense, ce sont les gens de passage qui s'arrêtent faire des photos, et admirent notre charmant village. FR3 et les DNA se sont chargés d'en faire la promotion, merci à eux.

Le jardin, cultivé par les enfants, a donné sa première récolte. Pour les remercier, ils ont été invités à déguster une bonne soupe, faite avec leurs légumes.

Un groupe de bénévoles travaille déjà à l'organisation des fêtes de fin d'année. Merci à toutes et à tous pour votre soutien.

Charles SUSS



Fleurissement



Nos parterres de vivaces, route de Woerth, route de Bitche ou encore dans la Bitz manquent singulièrement de couleurs. Quand, cet automne, vous éclaircirez vos vivaces, pensez à nous : nous recherchons toutes plantes fleuries que nous pouvons venir récupérer chez vous.

Un grand MERCI d'avance !

Véhicule électrique



Engagée depuis de longues années à réduire les besoins en énergies de ses habitants, des constructions, des activités économiques, des transports, des loisirs, la **Communauté des Communes Sauer Pechelbronn** a été désignée en 2016 par le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer comme étant un territoire d'excellence de la transition énergétique et écologique et a ainsi obtenu le label **Territoire à énergie positive pour la croissance verte** (TEP-CV).

Six domaines d'action sont prioritaires dans le territoire :

- La réduction de la consommation d'énergie : par notamment des travaux d'isolation des bâtiments publics, l'extinction de l'éclairage public après une certaine heure...
- La diminution des pollutions et le développement des transports propres : par l'achat de voitures électriques, le développement des transports collectifs et du covoiturage...
- Le développement des énergies renouvelables : avec par exemple la pose de panneaux photovoltaïques sur les équipements publics, la création de réseaux de chaleur...
- La préservation de la biodiversité : par la suppression des pesticides pour l'entretien des jardins publics, le développement de l'agriculture et de la nature en ville...
- La lutte contre le gaspillage et la réduction des déchets : avec la suppression définitive des sacs plastiques, des actions pour un meilleur recyclage et diffusion des circuits courts pour l'alimentation des cantines scolaires...
- L'éducation à l'environnement : en favorisant la sensibilisation dans les écoles, l'information des habitants...

La commune de **LEMBACH**, engagée dans la même démarche écologique, a fait l'acquisition au mois de juillet d'un véhicule utilitaire électrique pour le service technique municipal.

Le coût du véhicule d'un montant de 22 120,09 € HT est financé comme suit :

- 7 000.00 € Subvention fonds TEPCV
- 6 000.00 € Bonus écologique
- 600.00 € Reprise de l'ancien véhicule
- 8 520.09 € Autofinancement



L'acquisition de ce véhicule permettra une réduction de la consommation de carburant, des émissions de gaz à effet de serre, des dépenses de déplacement de la commune et des pollutions sonores et atmosphériques.

Communiqué SDEA

Le SDEA (Syndicat des eaux et assainissement d'Alsace-Moselle) ne soutient aucun démarchage commercial !

Certains des usagers du SDEA ont été destinataires d'une offre commerciale de la **Générale des Eaux Services** pour un «**Contrat d'Assistance Fuites**». Dans le cadre de son devoir d'information, le SDEA tient à préciser à ses usagers que cette offre est à la seule initiative de cette société.



- **INSTALLATIONS PRIVATIVES D'EAU**, la responsabilité de l'usager : l'objet de la proposition concernant exclusivement les installations privées d'eau, l'usager a le choix de souscrire ou non à ce type de service.

- **INSTALLATIONS PUBLIQUES D'EAU** : se reporter aux dispositions du règlement du service AEP compétent.

La Mairie et le SDEA se tiennent à l'entière disposition de ses usagers par téléphone au **03.88.19.29.19** ou, en dehors des horaires d'ouverture au **03.88.19.97.09**.

Brûlage de déchets verts

Nous rappelons que le brûlage de végétaux (tontes de pelouses, tailles de haies et d'arbustes, résidus d'élagage, de débroussaillage, d'entretien de massifs floraux ou encore les feuilles mortes) est interdit par une circulaire de 2011.



Au-delà des possibles troubles de voisinage (nuisances d'odeurs ou de fumées) ou des risques d'incendie, le brûlage des déchets verts augmente la pollution atmosphérique. Brûler des végétaux, surtout s'ils sont humides, dégage des substances polluantes, toxiques pour l'homme et l'environnement. La toxicité des substances émises est encore augmentée lorsque ces déchets verts sont brûlés avec d'autres déchets du jardin (plastiques, bois traités).

Nous tenons à vous rappeler que d'autres possibilités existent pour se débarrasser de vos déchets : vous pouvez faire un compost et valoriser ainsi vos déchets organiques de jardin et de cuisine : Composteur en vente par le biais la communauté de communes – bon de commande disponible en mairie.

Vous pouvez également apporter vos déchets verts en déchetterie (service gratuit pour les particuliers dans la limite de 2m³ par semaine) ou les broyer.

Redevance incitative des ordures ménagères



Cela fait plusieurs années que les intercommunalités ont décidé de passer à la redevance incitative, rendue obligatoire par le Grenelle de l'environnement et destinée à lier la facturation à la prise en compte de la quantité de déchets produite par l'utilisateur – le principe du « **pollueur payeur !** »

Après de longs mois de réflexion les différents services des 3 communautés de communes (Pays de Wissembourg – Outre Forêt et Sauer Pechelbronn) ont trouvé une formule commune qui sera effective à partir du **1er janvier 2018**.

La tarification continuera à se composer **d'une part fixe et d'une part variable** :

- part fixe : modulable en fonction de la composition du foyer
- part variable : dépendra du poids de déchets collectés dans chaque bac.

Ni la taille du bac ni le nombre de levées n'entrent en compte dans cette nouvelle formule.

A savoir : le module de pesée du camion est précis, mais il ne mesure qu'à partir de 5 kilos - si il y en a moins dans le bac, le module comptera 5 kilos ! D'où l'utilité de ne sortir son bac que lorsque celui-ci sera plein.

Une première facture arrivera dans les boîtes aux lettres en Juillet 2018 (pour le 1er semestre 2018) puis en Janvier 2019 (pour le 2ème semestre 2018).

Les tarifs de facturation ont été adoptés très récemment par le conseil communautaire. Un document détaillé et tarifé sera établi par la communauté de communes et distribué aux foyers avant la fin de l'année !

École : les rythmes scolaires

En 12 ans, nos enfants sont passés d'un rythme scolaire de 4 jours et demi avec classe le samedi matin à 4 jours, puis retour à 4 jours et demi avec classe le mercredi matin. Depuis le mois de juin le gouvernement laisse la possibilité à un retour à 4 jours de classe. Le décret d'application de cette mesure est paru dans les tous derniers jours du mois de juin.

En concertation avec la communauté de communes, nous avons repoussé cette décision pour la rentrée 2018. En effet ce changement impacte non seulement les transports scolaires dont les plannings et contrats étaient déjà signés en juin mais aussi les horaires des accueils périscolaires et donc les contrats de travail des animateurs de nos accueils périscolaires.

La décision d'un éventuel changement des rythmes scolaires pour nos enfants va donc se prendre au courant de ce premier trimestre, après un sondage auprès de tous les parents d'élèves concernés et après un avis du conseil d'école et du conseil municipal.



Port du casque à vélo pour les enfants



Depuis le **22 Mars 2017**, le port du casque certifié est obligatoire à vélo pour tous les enfants (conducteurs ou passagers) de moins de 12 ans.

Les chocs à la tête chez les jeunes enfants peuvent provoquer des traumatismes plus graves que chez les adultes ou les adolescents. Le casque diminue le risque de blessure à la tête de 70% et, à plus de 10km/h, le risque de perte de connaissance passe de 98% dans le cas d'une tête non casquée à 0.1% pour une tête casquée.

Si un adulte transporte un enfant passager non casqué ou accompagne un enfant ou un groupe d'enfants non protégés, il risque une amende de 4ème classe (135€).

Pour bien faire accepter cet équipement, rien de tel que de donner l'exemple.

Appartement à louer

Un appartement s'est libéré au dessus de l'école. Il comprend cuisine, salle de bain, trois pièces dont 2 en enfilade et un grand dégagement de 12m². Surface totale 72m².

**Pour tout renseignement, adressez vous
au 03 88 94 42 84 (mairie) ou au 06 81 77 12 13**



Noël des aînés en janvier



La fête de Noël du 3ème âge a été instaurée il y a plus de 30 ans.

D'abord sous forme de « *Kaaffekranzel* » puis de repas, d'abord à la salle des fêtes rue André Maginot puis après la rénovation de la salle de la mairie en 1994, à la salle de la mairie, d'autant plus que cette dernière disposait d'une scène.

Les seniors devenant de plus en plus nombreux, nous avons été contraints de repousser l'âge à 75 ans, pour que cette fête puisse rester conviviale et se passer dans de bonnes conditions d'organisation.

L'an passé, nous nous sommes retrouvés dans la salle rénovée de la Scierie qui semblait bien grande cette fois-ci...

La question se pose : pourquoi si peu de participants ? Est-ce dû à la date, à savoir le 2ème dimanche de décembre, pourtant date traditionnelle ?

Il est vrai que décembre est un mois très chargé pour tous, c'est pourquoi le groupe d'organisation propose de repousser, non pas Noël mais la rencontre conviviale pour les Aînés de notre village : ce ne sera plus la fête de Noël mais une fête de la Fraternité qui aura lieu en janvier, à priori le **14 janvier 2018**.

Chacun sera reposé, remis du stress des fêtes de fin d'année et de leurs préparatifs et content de se retrouver à la Scierie pour partager un repas et parler « *du bon vieux temps* ». Nous proposons également d'avancer à nouveau l'âge et d'inviter nos anciens à partir de 70 ans.

D'autres informations vous seront communiquées ultérieurement.

ACLLE

Voici le programme des activités proposées par l'**Association Arts Culture Loisirs de Lembach et Environs** :

15 novembre	Sortie Kirrwiller (inscription pour le 20 octobre au plus tard) environ 90 € par personne (repas, spectacle, transport).
26 novembre	Kunschtlade
30 novembre à 19h30 à la mairie	Confection de couronnes de l'avent (inscription avant le 10 novembre)
7 janvier 2018	Déjeuner dansant



Calendrier des fêtes

NOVEMBRE 2017				
Samedi 4	8h-12h	Mini-marché du terroir	Place de la mairie	APFLE
Dimanche 5	15h00	Installation de la Pasteure	Église protestante	
Vendredi 10	18h00	Fête de la Saint-Martin	Place de la Mairie et école	Coopérative scolaire
Dimanche 26	10h-18h	Kunschtlade	Salle de la mairie	ACLLE

DÉCEMBRE 2017				
Samedi 2	8h-12h	Mini-marché du terroir	Place de la mairie	APFLE
Dimanche 3	10h	Exposition de Mode	Salle de la Mairie	Adeline Zilliox
Dimanche 3	14h	Marché de Noël.	Place de la Mairie	« Lembach Demain »
Dimanche 10	À définir	Concert MELODIA + GOSPEL	Église Saint-Jacques	ACLLE
Samedi 23	19h00	Noël au Flecken	Flecken	ACLLE
Vendredi 29	17h00	Don du sang	Salle de la Mairie	ACLLE

Le programme détaillé des manifestations de Noël organisées par l'association « LEMBACH DEMAIN » vous parviendra au mois de novembre.

Rappel : ce numéro du bulletin municipal et de nombreuses autres informations relatives à la vie de notre village, sont disponibles sur le site internet de la Mairie à l'adresse : www.lembach.fr

